



## News Release

## Communiqué

N° 107

Le 6 mai 1993

### LE GOUVERNEMENT SE RÉJOUIT DE LA DÉCISION SUR LE BOIS D'OEUVRE

L'honorable Michael Wilson, ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur, s'est réjoui aujourd'hui de la décision rendue par le groupe spécial binational de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALE) chargé d'examiner le différend de longue date sur les exportations canadiennes de bois d'oeuvre aux États-Unis.

Le ministre Wilson s'est dit satisfait que le groupe spécial ait unanimement demandé au département du Commerce des États-Unis (DOC) de réexaminer ses décisions sur chacune des grandes questions soulevées dans cette affaire, sauf celle des exclusions provinciales. Le département du Commerce a 90 jours pour répondre à la décision du groupe spécial.

«Cette décision très avantageuse pour notre industrie du bois d'oeuvre démontre que le mécanisme de règlement des différends de l'ALE fonctionne bien. Nous avons utilisé avantageusement l'ALE pour défendre l'accès de nos producteurs de bois d'oeuvre au marché des États-Unis.»

Le marché américain est essentiel au bien-être économique de l'industrie canadienne. Nos exportations de bois d'oeuvre aux États-Unis ont dépassé 4 milliards de dollars en 1992, comptant pour environ 29 p. 100 de toute la production canadienne de bois d'oeuvre.

Le 31 octobre 1991, le gouvernement des États-Unis a engagé une enquête sur l'éventuelle imposition de droits compensateurs sur le bois d'oeuvre. Cette enquête, la troisième du genre en 10 ans, a été engagée après que le Canada eut décidé, le 4 octobre 1991, de résilier le Memorandum d'entente sur le bois d'oeuvre résineux.